Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Énaudière (l') - Tome II

Énaudière (l'), f. et logis, c^{ne} du *Genest,* à 1.200 m. O. du bourg. — *Le sieur de l'Esnaudière en la paroisse du Genest,* 1506. — *Les Naudières,* château (Jaillot). — *L'Esnaudière,* f. (Cassini). — *Les Naudières* (Ét.-M.). — Fief relevant de l'abbaye de Clermont par le fief des Cormiers en Changé, auquel il était dû une rente de 13 sols et de 7 boisseaux 3/4 d'avoine. Le manoir quelque peu remanié existe encore ; on y voit un double écusson : à dextre, *d'azur à 3 peupliers posés en pal, au chef de gueules chargé d'un croissant entre deux étoiles* ; à sénestre, *d'azur à 3 ancolies ou campanules d'or.* Une plaque de cheminée est aux armes de Berset : *d'azur à la bande cousue de gueules chargée de 5 losanges d'argent, accompagnée en chef de 3 étoiles d'or et en pointe d'un lionceau d'argent.* Cette terre seigneuriale a appartenu à la famille Véron, qui avait son écusson — parti *de sable à 3 vérons d'argent posés en fasce,* et *d'argent au lion rampant de sable, cantonné de 4 canards de même* — dans les vitraux de l'ancienne église du Genest et droit de sépulture. Les Véron furent, pendant quelque temps, présentateurs de la chapelle dite des Peltiers dans l'église de Launay-Villiers, comme héritiers du fondateur, Guillaume Peltier, curé de cette paroisse.

La famille Tanquerel qui a possédé l'Énaudière depuis le commencement du siècle, y a entretenu pendant quelques années un ouvroir dirigé par des religieuses. La ferme vient d'être acquise par la société des mines d'antimoine la Lucette.

Seigneurs : Robert Le Bouveron. Jeannette Le Breton, sa veuve, ratifie le 20 janvier 1506 (v. st.) le testament commun qu'elle avait fait avec lui le 15 avril 1480 et fonde pour chaque semaine « une messe du service de la Croix et Passion de Noustre Saulveur et Redempteur avecques recommandation sur sa fousse et un repons des mors et l'oraison *Da, quæsumus, Domine, de tua pietate,* avecques l'eaue benoiste aspergée sur sa fousse ». Jean Véron, prêtre, est témoin. Le 1er chapelain fut Étienne *Acaris.* — N. h. Eustache Véron 1627, 1636, époux de Cécile Duchemin, fait baptiser à Olivet, Jean, 1603, Luc, 1606, Eustache, 1607. — Jean Véron, écuyer, 1636, époux de Julienne de la Mererie, qui lit son testament (1641) au lieu seigneurial de l'Énaudière et voulut être inhumée en l'église du Genest, dans le tombeau des ancêtres de son mari. — Jean Véron, écuyer, sieur de l'Énaudière, épousa (1645) Renée Lefaucheux, veuve de François Levayer, notaire. En 1648 il habite le manoir, et en 1655 il est dit sieur de la Besnardière, en Cossé-le-Vivien. Il paraît pour la dernière fois en 1675. — Michel Véron, 1709. — M. de l'Énaudière, trésorier de la cathédrale de Vannes, est autorisé (1716) à faire célébrer dans l'église du Genest la messe due sur sa terre.

Reg. par. d'Ahuillé. — Arch. de la M., B. 2.310. — Cabinet de M. l'abbé Pointeau. — Notes mss. de MM. Œhlert et P. de Farcy.